



Faute inexcusable de l'employeur

Par Isaxel, le 09/01/2019 à 01:59

Bonjour

Le 15 juin 2017 mon employeur m'a convoqué à l'agence immobilière donc je m'occupais seule depuis deux ans et demie...avec un contrat en tant que nég. VRP non cadre...un fixe de 1300 brute x13 mois plus commissions sur mes ventes, lors de cette entrevue je me suis faite violemment insultée, menacée et traitée plus bas que terre...il avait demandé à ma petite stagiaire qui venait le jeudi de partir de l'agence pour aller boire un café à la pâtisserie en face il ne voulait visiblement pas parler travail ni organisation mais plutôt en découdre avec moi car il avait compris que j'avais déposée une plainte auprès des prudhommes pour plusieurs raisons et entre autres pour la dernière il m'avait menti sur un dossier donc je m'occupais et il avait vendu en me donnant de fausses info et m'avait dit qu'une autre agence concurrente avait fait la vente ce qui c'est avéré faux il m'avait menti pour ne pas me payer la commission sur la vente, les insultes ont été suivies de menaces....d'un dossier contre moi qui pourrait me coûter cher me griller dans la profession...et j'en passe.. que j'avais une réputation deje vous passe les détails....il a fini par partir au bout de 60 minutes j'ai cru qu'il allait me taper dessus il essayait de m'arracher mon téléphone des mains car il croyait que je l'enregistrais...les clients de la boulangerie en face sont sortis sur le trottoir horrifiés et ma stagiaire est venue prendre des nouvelles ainsi qu'un client qui avait assisté à la scène également....il m'a conseillé de voir un médecin tellement j'étais choquée...j'ai pris un temps de réflexion...et j'ai envoyé un email à mon patron lui expliquant que je n'en resterais pas là et que son attitude était inadmissible et que j'allais voir mon médecin pour un arrêt de travail..ma stagiaire m'a demandée de tenir le coup jusqu'à la fin de sa période de stage afin de valider son année scolaire 1 mois et demie ...ce que j'ai fait et j'avais beaucoup de travail à l'époque il s'en est suivi de plus en plus de harcèlement de mon employeur et il a décidé de ne pas reconduire la deuxième année de ma stagiaire et de me supprimer la tablette avec laquelle je travaillais...le 1er Août n'en pouvant plus je me suis rendue chez mon médecin...je me suis mise en arrêt pour accident suite à l'altercation du 15 juin 2017 une enquêtrice de la CPAM a validé en AT suite à sa venue pour ce confronter à mon employeur et avec les témoins de la pâtisserie, une vendeuse, ma stagiaire, et le client qui était venu me voir après l'altercation..je suis reconnue et consolidée à 20% plus 5% car licenciée par la médecine du travail pour inaptitude sans possibilité de reclassement..je veux demander la faute inexcusable de la part de mon employeur! Pensez-vous que j'ai des chances d'aboutir?

Merci d'avance.

Isaxel

Par **P.M.**, le **09/01/2019** à **14:54**

Bonjour,

Il semble que ce soit possible mais je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste ou d'une structure d'aide aux victimes d'un accident du travail...